

## **Réponses aux questions :**

River Connect le 28/06/2024 :

- Question : Pourriez-vous nous indiquer quel(s) serai(ent) l'(es) interlocuteur(s) chez VNF / Toulouse Métropole / Mairie de Toulouse auprès de qui la faisabilité des installations de bornes de recharges électriques doit être étudiée svp ?
- Réponse : Pour l'implantation de bornes électriques à Toulouse, nous vous redirigeons chez VNF vers Florent Bousquet ainsi qu'Adrien Quivoron, pour leur adresser toutes vos propositions. Concernant les contacts qui peuvent vous être utiles chez Toulouse Métropole et à la Ville de Toulouse, je laisse Jean Salvignol le soin de vous les transmettre. Nous tenons à vous rappeler que le canal du Midi est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et qu'à ce titre, les aménagements réalisés doivent prendre en compte les enjeux patrimoniaux du site. Tout travail sur le canal nécessite au préalable de déposer un dossier au CDNPS qui doit le valider pour qu'ensuite, le ministère de la transition instruisse votre dossier ce qui peut prendre 8 mois. Ces délais impliquent par conséquent une mise en œuvre des travaux que vous souhaitez porter de 12 à 24 mois. Sachez également qu'à ce jour VNF privilégie le développement d'équipements portuaires dans les zones directement concernées par ces derniers.